

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART, Directeur
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFD/219868
N/réf. : AVL/CC/BXL-2.1533/s.462
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Quai de Willebroeck, 22. Réaménagement de la zone de parking extérieure
Demande de permis d'urbanisme.
(Dossier traité par Françoise Remy)

En réponse à votre lettre du 26 août 2009 sous référence, reçue le 31 août, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 9 septembre 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le réaménagement de la zone de parking extérieure de la Poste, située dans la zone de protection de la Ferme des Boues, classée comme monument par arrêté du 15/01/1998. L'intervention prévoit notamment la réduction du nombre d'emplacements de parking automobile, une zone de stationnement pour vélos, un cheminement piéton, le renouvellement de la clôture entourant le parking ainsi que des grilles d'accès.

La Commission constate que ***les interventions sont sans impacts sur le bien classé voisin***. Elle observe, par ailleurs, que les nouveaux aménagements ***constituent une amélioration par rapport à la situation existante***.

Elle émet, par conséquent, un avis favorable sur la demande.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.U. : Mme Françoise Remy
- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke
- Concertation de la Ville de Bruxelles